



**Décision n° CODEP-DEU-2010-066540 du 15 décembre 2010
de l’Autorité de sûreté nucléaire portant prorogation d’agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, homologuée par l’arrêté du 8 juillet 2008, notamment le 1° de l’article 28 ;

Vu les décisions n° 2007-DC-0023 du 29 janvier 2007 et n° DEP-DEU-0373-2009 du 23 juin 2009 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément des laboratoires pour les mesures de la radioactivité de l’environnement,

Décide :

Article 1^{er}

La présente décision proroge l’agrément 1_13 correspondant à la mesure de l’activité des transuraniens dans des matrices de type « eaux », conformément à la grille des agréments figurant en annexe I.

Article 2

La date limite de validité de cet agrément, fixée au 29 janvier 2011 par les décisions n° 2007-DC-0023 du 29 janvier 2007 et n° DEP-DEU-0373-2009 du 23 juin 2009, est prorogée jusqu’au 31 décembre 2011 pour les laboratoires dont la liste figure dans le tableau en annexe II, pour la mesure mentionnée à l’article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 15 décembre 2010.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et par délégation,
Le Directeur général

Signé

Jean-Christophe NIEL

ANNEXE I
à la Décision n° CODEP-DEU-2010-066540 du 15 décembre 2010
portant prorogation d'agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement -

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 6)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code :	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambiant (sol/air)
.._01	Radionucléides émetteurs γ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-
.._02	Radionucléides émetteurs γ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-
.._03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-
.._04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-
.._05	^3H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-
.._06	^{14}C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-
.._07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-
.._08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-
.._09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-
.._10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-
.._11	^{226}Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	^{222}Rn : 5_11	-
.._12	^{228}Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	^{220}Rn : 5_12	-
.._13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-
.._14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-
.._15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-
.._16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16
.._17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-

ANNEXE II
à la Décision n° CODEP-DEU-2010-066540 du 15 décembre 2010
portant prorogation d'agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

Tableau 1 : Liste des laboratoires bénéficiant de la prorogation d'agrément 1_13

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eaux » (type 1)																	Référence agrément	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/ LED	Bessines-sur-Gartempe (87)													X					Décision n° 2007-DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
ANDRA – Centre de l'Aube	Soulaines-Dhuys (10)													X					Décision n° 2007-DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
AREVA NC/ La Hague SPR	Beaumont-Hague (50)													X					Décision n° 2007-DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez-Durance (13)													X					Décision n° 2007-DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)													X					Décision n° 2007-DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)													X					Décision n° DEP-DEU-0373-2009 du président du 23/06/09	31/12/11
CEA/Saclay-	Gif-sur-													X					Décision n° 2007-	31/12/11

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eaux » (type 1)																	Référence agrément	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
laboratoires SPR	Yvette (91)																		DC-0023 du 29/01/07	
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)												X						Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)												X						Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
Marine – Groupe d'études atomiques de l'EMM	Cherbourg (50)												X						Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11
SUBATECH/ SMART - Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)												X						Décision n° 2007- DC-0023 du 29/01/07	31/12/11